

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :**

Pascal Pochat-Baron, Laëticia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goey, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Roselyne Viollet, Carole Gavard Molliard

**Absents représentés :**

Florence Pierre (pouvoir à Laëticia Secco),

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27  
Présents : 26  
Représentés : 1  
Votants : 27

**ADMINISTRATION GENERALE**

D2026\_047 – Constitution de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1414-2, L1411-5, D1411-3 à D1411-5 ;*

*Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;*

*VU la liste unique présentée et dont il a été donné lecture ;*

*Ayant été rappelé par le Maire qu'il n'y a ni panachage, ni vote préférentiel ;*

La commission d'appel d'offres attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens. Elle peut être saisie, pour avis, dans le cadre des autres procédures, mais la décision ne lui revient pas.

La commune comptant plus de 3.500 habitants, elle est composée, outre du Maire, de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DESIGNE** comme membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
AIGLOZ Gauthier	BROISIN Nadine
BRUNA-BLEICHNER Valérie	COULON Eric
MACHERAT Martial	MILESI Gérard
SECCO Laëticia	PELLET Sébastien
VALENTIN Pierre	VIOLLET Roselyne

- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour Extrait conforme**

**Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON**



**Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le  
Publication en ligne le  
Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur Général des Services,  
Stéphane COCHARD**

**La secrétaire de séance  
Nadia LAOUFI**